



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 12

votants 15

**OBJET :**

Achat d'une parcelle  
de 180 m<sup>2</sup>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 031-213102247-20210705-DEL\_2021\_03\_12-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-03-12

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, Président de séance pour cette délibération.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme FOURMENT (Procuration à Mme BRESSOLE), M. FRATUS (Procuration à Mme GALLEGRO), M. GABAS (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la proposition de Mme Lafforgue de faire don à la commune d'un morceau de la parcelle A1169a donnant sur la place du Corps Franc Pommiers, parking de la Mairie et des écoles, et mesurant environ 180 m<sup>2</sup>,

Considérant que la commune a un intérêt dans cet achat, pour la création de nouvelles places de parking,

Considérant que Mme LAFFORGUE accepte de vendre ce morceau de terrain au prix d'un (1) euro,

Considérant que la parcelle ci-dessus désignée nécessitera un bornage qui sera réalisé par un géomètre expert,

Considérant qu'une consultation juridique sera effectuée auprès du syndicat des eaux de la Barousse du Comminges et de la Save,

Considérant que M. Serge COLLA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, aura délégation de signature pour signer l'acte,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'achat de la parcelle ci-dessus décrite de la part de Mme LAFFORGUE au profit de la Commune au prix d'un (1) euro,
- **Autorise** M. Patrick SAULNERON, Maire, et M. Serge COLLA, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires,
- **Sollicite** de Mme la Sous-Préfète de Saint-Gaudens le visa et l'enregistrement de ces conditions,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7, Téléphone : 05 62 73 57 40 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>